

73540 - Conseil de l'habitat

**Proposition de partenariat relatif au
projet de centralité de Sarre-Union et
approbation d'un projet de convention relatif au
déploiement d'un Chef de Projet « Centralité »**

Rapport n° CP/2019/035

Service gestionnaire :

L - Mission aménagement, développement et emploi

Résumé :

Dans le cadre de la nouvelle stratégie habitat 2018-2024 approuvée par le Conseil départemental le 26 mars 2018 (CD/2018/008) et de la réponse à l'axe 1 « Dynamiser les territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des centralités et encourager l'innovation », il a été décidé d'identifier jusqu'à neuf chefs de projet "centralité" sur le territoire du Bas-Rhin. 3 postes ont ainsi été créés par décision du Conseil départemental lors de la séance 15 décembre 2018 (délibération n°CD/2018/137).

Le financement des postes serait assuré pour moitié par le Département et pour moitié par les collectivités territoriales partenaires.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de déployer le 1er poste sur le territoire de l'Alsace Bossue en partenariat avec la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes d'Alsace Bossue.

Il est également proposé à la Commission Permanente de solliciter la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes pour financer partiellement le coût du déploiement, et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes du Pays de l'Alsace Bossue.

Le Conseil Départemental a approuvé, par délibération du 26 mars 2018, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie « habitat » pour 2018-2024 (CD/2018/008).

Dans ce cadre, et pour permettre aux collectivités de renouer avec l'attractivité résidentielle, le Département souhaite impulser une démarche globale de développement des territoires à travers les villes moyennes et les bourgs-centre. Pour accompagner la vitalité et l'attractivité des centralités afin de répondre aux défis socio-économiques des territoires de demain, le Conseil Départemental a décidé que le Département identifierait jusqu'à 9 chefs de projets sur la période 2018-2021. Ces chefs de projets « centralité » seraient dédiés au développement d'un bourg-centre ou d'une ville moyenne, dont le coût serait supporté à parts égales entre le Département et la ou les collectivités partenaires.

Ainsi, par délibération du 15 décembre 2018, le Conseil Départemental a approuvé la création de 3 postes de chefs de projets « centralité ». Les recrutements seraient proposés pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Il est proposé que les chefs de projet « centralité » soient des développeurs de territoire, portant la démarche de soutien à l'attractivité d'un bourg-centre en interface avec les élus et les acteurs locaux. A ce titre, ils participeraient à l'élaboration de la démarche (priorisation des enjeux, mise en place d'un plan d'action, etc), garantiraient l'articulation ainsi que la

cohérence des projets et les enrichiraient de leur vision, mobiliseraient les forces vives du territoire, coordonneraient l'action des partenaires.

Sur le territoire Ouest, la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes d'Alsace Bossue ont montré leur intérêt quant au recrutement d'un chef de projet sur leur territoire. Dans ce cadre, le chef de projet contribuerait à la mise en œuvre du Conseil Local de l'Habitat et de l'Attractivité (CLHA) porté par le Département, la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes d'Alsace Bossue (CCAB).

Le chef de projet serait amené à intervenir plus particulièrement sur le bassin de vie de Sarre-Union la première année, puis sur ceux de Diemeringen et Drulingen les années suivantes. Le chef de projet pourrait être mobilisé pour un projet porté en collaboration avec une autre collectivité locale du territoire d'action Ouest pour une mission de développement similaire, dans la limite de la moitié de son temps de travail.

Le territoire de l'Alsace Bossue constituerait une opportunité pour la mise en place d'un premier chef de projet « centralité » sur le Département, adossé à la mise en œuvre d'un CLHA.

En effet, ce territoire est marqué par certains enjeux :

- Le renforcement de l'attractivité du bourg-centre de Sarre-Union,
- Le soutien à l'installation de commerces en centre-ville,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- La requalification du bâti traditionnel pour lutter contre la vacance importante,
- La valorisation du patrimoine bâti,
- Le développement d'actions culturelles et socioculturelles.

Le Chef de projet « centralité », en lien avec la chaîne d'ingénierie départementale (notamment l'ATIP, le CAUE, le SYCOPARC et l'ADIRA), se chargerait de mettre en place, puis de coordonner les actions en réponse à ces enjeux.

Afin de fixer le cadre du recrutement du chef de projet « centralité » entre le Département, la Commune et la CCAB, il est proposé de clarifier les droits et les obligations de chacune des parties. A cet effet, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes d'un projet de la convention de partenariat relative au déploiement d'un chef de projet « centralité » pour Sarre-Union, annexé au présent rapport.

Ce projet de convention décrit notamment les activités du chef de projet, son rattachement administratif auprès du Département du Bas-Rhin, ainsi que les conditions de versement des contributions financières de chacune des parties.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Ouest, réunie le 10 décembre 2018, il est proposé à la Commission Permanente du Conseil Départemental :

- d'approuver le déploiement d'un chef de projet « Centralité » pour Sarre-Union, sur le territoire de l'Alsace Bossue, agent du Département du Bas-Rhin ;
- de décider de solliciter la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes pour financer partiellement le coût du déploiement ;

- d'approuver, les termes du projet de convention relative au déploiement d'un chef de projet « Centralité » pour Sarre-Union, à conclure avec la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes du Pays de l'Alsace Bossue ;
- d'autoriser son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le déploiement d'un chef de projet « Centralité » pour Sarre-Union, sur le territoire de l'Alsace Bossue, agent du Département du Bas-Rhin ;*
- *décide de solliciter la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes pour financer partiellement le coût du déploiement ;*
- *approuve, les termes du projet de convention relative au déploiement d'un chef de projet « Centralité » pour Sarre-Union, à conclure avec la Commune de Sarre-Union et la Communauté de Communes du Pays de l'Alsace Bossue ;*
- *autorise son président à signer cette convention, dont le projet est joint à la présente délibération.*

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,



Frédéric BIERRY